

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 16 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DEVE 209 Subvention (12.165 euros) à l'association « Jardin Partagé Alice Millat » pour la réalisation de petits aménagements sur le jardin partagé du même nom situé sur le toit du gymnase Alice Millat (11 ter rue d'Alésia, 14^e arrondissement)- Budget participatif 2016.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder à l'association Jardin Partagé Alice Millat, une subvention de 12 165 euros au titre de l'année 2020, pour la réalisation de petits aménagements sur le jardin partagé situé sur le toit du gymnase Alice Millat (14^e) ;

Vu l'avis de Mme le Maire du 14^e arrondissement en date du 3 décembre 2019

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à attribuer une subvention de 12 165 euros à l'association du jardin partagé Alice Millat, pour la réalisation de petits aménagements sur le jardin partagé situé sur le toit du gymnase Alice Millat (14^e).

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le budget participatif de la Ville de Paris, en budget d'investissement de l'exercice 2019 et suivants sous réserve de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO